

DECISION N°42/2022

Objet : Travaux de grosses réparations et aménagements de voirie – programme 2022

La Ville de Sélestat a décidé de lancer une consultation pour les travaux de grosses réparations et aménagements de voirie pour le programme 2022

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont prévus au budget 2022, sous le chapitre 011 – charges à caractère général.

Imputation interne : 2315 – 82201 – R0016

L'opération est estimée à un coût total de 258 000 € HT sur 4 mois. Elle se situe bien en deçà du seuil de 5 382 000,00 € HT au-delà duquel une procédure formelle de marché public est obligatoire. Par conséquent, la présente commande est passée selon la procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique et dans le respect des règles de la commande publique.

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et a fait l'objet d'une parution sur le site Internet de la Ville, ainsi que sur le site de dématérialisation alsacemarchespublics.eu, le 03 août 2022, la date limite de réception des offres étant fixée au jeudi 08 septembre 2022 à 12h.

2 offres sont parvenues en retour à la Ville de Sélestat :

- Entreprise VOGEL de 67750 Scherwiller
- Entreprise COLAS EST de 67541 Ostwald

Les membres de la Commission des Marchés, réunis à titre informel le 16 septembre 2022 ont ouvert les plis et ont demandé au maître d'œuvre de l'opération, le service aménagement urbain, de procéder à l'analyse des offres.

Après examen et analyse des offres par le maître d'œuvre, la Commission des Marchés, réunie à titre informel le 23 septembre 2022, a proposé de retenir l'offre répondant le mieux aux besoins exprimés par le maître d'ouvrage et présentée par :

Entreprise VOGEL 67750 Scherwiller

Le Maire de la Ville de Sélestat,

- Vu** le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu** le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° relatifs à la procédure adaptée,
- Vu** les propositions formulées par la Commission des Marchés réunie à titre informel les 16 et 23 septembre 2022

En application de la délibération du Conseil Municipal du 27 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que la mise en concurrence des entreprises a fait apparaître que l'offre susmentionnée est l'offre qui techniquement et économiquement répond aux besoins de la maîtrise d'ouvrage,

Considérant que l'entreprise répond en outre, parfaitement aux besoins définis par le cahier des charges,

DECIDE :

D'attribuer le marché de travaux de grosses réparations et aménagements de voirie pour le programme 2022 :

Entreprise VOGEL
2 allée de Fautenbach
67750 SCHERWILLER

pour un montant de 246 553,50 € HT
soit295 864,20 € TTC

(CPA/ib)

Fait à Sélestat, le 27 septembre 2022

Le Maire,



Marcel BAUER